

Ministère de la culture
Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie
Ville de Narbonne

Site patrimonial remarquable de Narbonne
Plan de sauvegarde et de mise en valeur
Plan réglementaire
Planche Ouest



Vu pour être annexé à
mon arrêté en date du 16 juillet 2024
Le Préfet
Christian POUJOL

Édition du 30 Mars 2023

ÉQUIPE CHARBONNIER & ASSOCIÉS
Dir. Benoît Charbonnier
Cédric Cougnot
Caroline Moura
Magali Baudouin
Arnaud Wasth

ARCHITECTE AU PROJET
Associative du patrimoine, monuments
historiques, patrimoine rural
Équipement et urbanisme
Jules

ÉCHELLE : 1/500

PSMV - PLAN RÉGLEMENTAIRE

Fond de plan : Cadastre extrait du SIC, Ville de Narbonne (2016)

1 Périmètre du PSMV
Décret sur arrêté municipal du 30 Mars 2023

2 Numéro de folio
N° de parcelle cadastrale

Parcelle cadastrale
Section et n° de parcelle cadastrale
AC3311
98

IMMEUBLES OU PARTIES D'IMMEUBLES SOUMIS À LA LEGISLATION SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

3 Immeuble protégé en totalité ou titre des Monuments Historiques (classé ou inscrit) : dénomination

Horsium : édifice en sous-sol représenté par son périmètre

4 Espace extérieur protégé au titre des Monuments Historiques

5 Partie d'immeuble protégée au titre des Monuments Historiques : dénomination

CLASSIFICATION DES ESPACES BATIS

6 Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité

7 Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (loges, toitures, etc.)

8 Immeuble non protégé

9 Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées

10 Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées

11 Limite imposée d'implantation de construction

12 Règle architecturale particulière propre à la zone « entre-deux-villes »

13 Règle architecturale particulière « compatibilité avec l'attractivité commerciale »

14 Escalier remarquable

15 Détail architectural remarquable

CLASSIFICATION DES ESPACES NON BATIS

16 Espace libre protégé, à conserver ou titre du plan de sauvegarde et de mise en valeur

17 Immeuble non bâti ou espace libre non protégé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

18 Alignement d'arbres à conserver, à compléter ou à créer

19 Arbre remarquable ou autre élément naturel à conserver ou à déplacer

20 Jardin public à conserver

21 Passage piétonnier à conserver ou à créer

22 Secteur d'enjeu archéologique majeur

